Huitième année. — N° 341 | On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste | SAMEDI 13 MARS 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 48-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.*

La Leçon du Crime

Un grand nombre de lettres nous sont encore venues sur cette question poignante des Petits indésirés. Presque toutes approuvent notre campagne. Et nous savons que, dès maintenant, dans l'opinion publique un courant s'est formé pour la sauvegarde des mères et de leurs enfants. Nous n'abandonnons pas le souci de les servir pratiquement lorsque l'heure qui approche sonnera.

Aujourd'hui nous voulons essayer de dégager l'enseignement que viennent de nous apporter et le crime lui même, et les sentiments qui se sont manifestés à son sujet. Comme tous les faits violents et qui remuent fortement l'âme des foules, celui-ci a mis au jour les symptômes de tares anciennes ou nouvelles dans notre état social. Nous ne pourrons guère, en cet article, que les énumérer; mais nous reviendrons autant qu'il le faudra sur les points où, à tout prix, des réformes doivent survenir, sous peine de voir finir la France, sous peine de voir, un jour prochain, que les terribles sacrifices faits aujourd'hui par elle ont été inutiles.

Ce que la possibilité de tels crimes a pu nous apprendre, c'est d'abord, nous l'avons déjà dit et développé (1), l'universelle et funeste infériorité de l'éducation morale des hommes. Les soldats en guerre ne respecteront les femmes ennemies que lorsque tous les hommes apprendront, dès leur premier âge, le respect de la femme. Tous ceux que ces abominations ont émus, doivent y voir un ordre impérieux de se joindre énergiquement aux campagnes commencées pour le relèvement de la morale sexuelle, ce que les sociologues appellent « l'Unité de la Morale ».

Ils doivent y voir non moins clairement l'infériorité de l'éducation physique des femmes. Nous savons trop qu'au lieu de développer la force physique des femmes, et par conséquent leur courage physique et leur sang froid, l'éducation cultive en elles la faiblesse comme une grâce, la leur impose presque comme un devoir. Une de nos lectrices, Mme J. Leroy, nous écrit que, à Château-Thierry, il lui a suffi de menacer d'un revolver trois officiers allemands ivres, pour les détourner d'elle. Le moyen, certes, n'eût pas réussi toujours. Mais nous aurions probablement moins de malheurs à déplorer si toutes les femmes avaient osé se défendre, et surtout si leurs agresseurs avaient su d'avance qu'elles pouvaient se défendre. La plus sûre, la plus rapide façon, hélas ! d'apprendre aux hommes à respecter les femmes, c'est de les convaincre que les femmes sont de force à se faire respecter. Le relèvement de l'éducation physique des femmes, prêché de puis quelque temps par de clarvoyants apôtres, doit devenir une des tâches urgentes de la nation. Et pour être complète, cette tâche comprendra la destruction du préjugé qui veut l'ignorance des jeunes filles en matière physiologique.

J'indique seulement la question de la protection des femmes, comme celle des civils, en temps de guerre, que la barbarie allemande vient de poser sous un aspect non prévu par la Convention de Genève.

Voilà ce que, pour ma part, j'entrevois du fait même que, à notre époque, de pareilles mœurs peuvent ressusciter.

Plus douloureux est l'aperçu que nous ouvrent, sur la démoralisation ambiante, les opinions émises de côté ou d'autre. Sans doute beaucoup de ces opinions n'ont été qu'un geste de première impression sur lequel ses auteurs sont revenus. Il n'est pas moins effrayant de constater que ce premier geste, presque unanime, a commandé soit la suppression du germe, soit le meurtre ou l'abandon de l'enfant. Il est effrayant d'avoir découvert que l'avortement peut être admis, conseillé par beaucoup de ceux qui font autorité auprès du public, par des savants, des médecins, des éducateurs et des législateurs. On est épouvanté de leur assurance. Comment chacun ne songe-t-il pas à se dire que si une seule malheureuse, sur qui sera tombé son encouragement en meurt, il sera, lui, son assassin ?

Comment, au nom de la patrie, de la famille, de la dignité féminine, de la pitié, au nom de ces grandes et saintes choses a-t-on pu décréter, comme on l'a fait, qu'un pays, une mère, une famille, devaient rejeter des enfants nés dans ce pays, de cette mère indigène, dans cette famille ? Comment a-t-on pu prétendre que des femmes étaient tarées, plus qu'un soldat blessé, par une violence commise sur elles ? Il y a là une négation terrifiante des principes sans lesquels ne peuvent vivre ni pays, ni famille, et faute desquels la femme, que tant d'efforts essaient de relever, restera socialement l'éternelle condamnée. Affirmer la déchéance de la mère innocente, nier la responsabilité de la mère, de la famille ou du pays envers l'enfant; la responsabilité du pays et de la famille envers la mère, c'est nier la responsabilité personnelle, la responsabilité familiale, la responsabilité nationale en face des charges qui leur incombent; c'est nier la valeur de la personnalité féminine, la valeur maternelle et le prix de l'enfant.

Ainsi que je l'ai annoncé, cet article ne peut être, on le voit, qu'une sorte de sommaire appelant l'attention sur un mal redoutable, l'insuffisance des doctrines morales non seulement dans la masse, mais parmi ceux qui la guident. Nous nous proposons, si nos lecteurs veulent bien nous suivre, de définir ici, selon notre point de vue, en une suite d'articles, les termes par lesquels nous venons de qualifier ce mal.

Jane Misme

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 4 mars 1915.

« Madame,

« Le dernier numéro de *La Française* publie une déclaration qui a été à tort attribuée aux femmes socialistes.

« Cette déclaration est l'œuvre de quelques féministes qui ont étudié la situation des femmes dans le conflit actuel au seul point de vue *féministe*, et qui tiennent absolument à rester en dehors de toute préoccupation politique, quelles que puissent être d'ailleurs leurs convictions particulières à ce sujet.

« En présence de la déclaration telle qu'elle est présentée dans *La Française*, le Groupe des femmes socialistes serait fondé à se plaindre de l'abus fait de son titre, alors qu'à aucun moment il ne fut consulté en cette question.

« Je tiens à souligner que les signataires non adhérentes du Groupe des femmes socialistes ne sont en rien responsables de cet abus et je viens vous prier, Madame, de vouloir bien insérer dans le prochain numéro de *La Française* la présente rectification qui doit, dans une certaine mesure, atténuer l'erreur commise.

« Recevez, Madame, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« MARTHE BIGOT. »

La Française n'accepte, de son côté, aucune responsabilité dans cette erreur. Nous ne pouvions, en aucune façon, croire que la déclaration qui nous était adressée par Mme Hélène Brion, en réponse à notre enquête sur l'attitude des femmes socialistes pendant la guerre, ne fût point destinée à l'insertion. On nous disait seulement que si *La Française* devait l'adopter, il lui faudrait en référer préalablement à Mme Marthe Bigot. Adopter ne veut pas dire insérer : le mot nous a paru signifier, présentez en notre nom.

Et comme Mme Brion nous signalait que ce document émanait « d'une petite dizaine de femmes socialistes », nous avons pris soin de nous dégager en leur rendant ce qui leur appartenait. Nous ne comprenons pas pourquoi le Groupe des femmes socialistes, qui n'a pas été nommé, pourrait se croire en cause. L'erreur nous semble tout simplement provenir de ce que les signataires de la déclaration ont négligé, en la formulant, d'en préciser entre elles le caractère et la destination.

(1) *La Française*, 16 janvier : « Les femmes outragées ».

Victoires suffragistes aux États-Unis

Deux nouveaux Etats ont conquis le vote des femmes

Les énergiques campagnes des suffragistes aux Etats-Unis, viennent d'aboutir à de nouveaux succès.

Les Etats de Nevada et de Montana ont déjà récemment reconnu aux femmes des droits politiques égaux à ceux des hommes.

Dans deux autres, New-Jersey et Massachusetts, la loi a été votée au Parlement pour être soumise au référendum électoral. Onze Etats d'Amérique, plus un Territoire ont maintenant le Suffrage complet. Ce sont Wyoming, Utah, Idaho, Colorado, Washington, Californie, Arizona, Kansas, Orégon, Nevada, Montana. Les femmes d'Illinois ont le suffrage présidentiel.

Celles du territoire d'Alaska, ont le suffrage complet.

Dans neuf Etats la loi, votée par le Parlement, attend le referendum. Ce referendum aura lieu : Pour le Massachussetts, le New Jersey, l'Etat de New-York, Pensylvania en 1915 ; pour Iowa, North Dakota, West-Virginia en 1916 ; pour Arkansas en Tennessee à une époque non fixée.

La Chambre de Massachusetts a voté la loi nouvelle par 196 voix contre 33. On conte que des galeries une averse de fleurs tomba sur la Chambre à la proclamation d'une victoire qui a demandé cinquante ans d'efforts. Une procession s'est ensuite formée qui a parcouru la ville.

A New Jersey, c'est au Sénat que la loi devait passer. Il l'a votée par 17 voix contre 4.

Un congrès féminin pour la paix
EN HOLLANDE

La Française a signalé déjà l'initiative prise par la Hollande en vue d'organiser à Amsterdam, un congrès international de femmes en faveur de la conclusion de la paix. Ce congrès aura lieu en avril prochain. Il n'est l'œuvre d'aucune société féminine ou féministe déjà existante. Un groupement spécial s'est constitué pour l'organiser. Son programme a été établi dans une réunion préliminaire de Hollandaises, de Belges, d'Anglaises et d'Allemandes. Le congrès demandera aux gouvernements belligérants de consentir une trêve afin que chacun d'eux publie les conditions auxquelles il cesserait la guerre. Le congrès établira ensuite les bases d'un futur régime d'arbitrage qui rendrait les guerres impossibles.

Les grandes sociétés féministes françaises observeront envers ce congrès le système d'abstention qu'elles ont opposé depuis le début de la guerre à toute démarche les invitant à des manifestations pacifistes.

LA PROPAGANDE FRANÇAISE PAR LES FEMMES

Nous avons, sous ce titre, à plusieurs reprises, soit appelé l'attention de nos lectrices sur l'action que peuvent avoir les femmes dans les pays neutres en faveur de la France, soit signalé le travail déjà fait en ce sens.

Nous avons dit que les Directrices de nos lycées de jeunes filles, à la disposition de qui le ministère met le *Livre jaune* et les autres imprimés officiels, ne cessent de répandre ces documents à l'Etranger parmi les relations des familles de leurs élèves.

Nous avons dit que Mme de Witt-Schlumberger, présidente de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes, a fait une propagande semblable auprès du Bureau des Unions Nationales suffragistes des pays neutres affiliés à l'*Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes*, et nos lectrices savent quelle extension et quelle puissance ont ces sociétés dans les pays scandinaves, aux Etats Unis et même en Italie où, quoique de fondation récente, elles sont déjà une force. De plus, le journal *Jus Suffragii*, bulletin mensuel de l'Alliance, rempli depuis la guerre de documents d'un haut intérêt, est par sa double édition anglaise et française, un excellent instrument de vérité.

On a vu aussi, dans le dernier numéro, l'appel du Comité de l'*Union Française pour le Suffrage des Femmes* aux membres de la Société possédant des relations à l'Etranger.

La dernière séance du Conseil National des Femmes, dont on lira plus loin le compte rendu, nous a appris que le bureau du Conseil a envoyé également les documents officiels français aux bureaux des Conseils nationaux des pays neutres.

Nous n'avons pas besoin d'insister ici sur le rôle de notre journal en faveur de la propagande française. Dès qu'il a reparu, ses articles ont été cités ou reproduits par les journaux féministes des nations alliées ou neutres. Et tout particulièrement notre campagne pour les Petits indésirés, aura fait connaître le plus affreux crime des Allemands chez nous. Le journal danois *Kvind en om Samfundit* a reproduit entièrement notre article sur « Les Femmes outragées », et nous avons la joie de voir que le journal *Hertha*, organe de la grande Association féminine Suédoise Frederika Bremer, nous est devenu favorable.

Nous tenons à marquer que cette action patriotique des féministes a devancé, en France, toute autre action féminine organisée en ce sens. Et ceci non par gloriole, mais pour, une fois de plus, constater de quelle utilité est, pour l'intérêt général, l'existence de nos associations, où l'habitude du travail social entraîne les adhérentes à envisager rapidement toute nouvelle action nécessitée par des circonstances imprévues, et à y faire face.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir d'apprendre qu'une œuvre vient de se constituer spécialement pour l'expansion de l'action féminine à l'Etranger. Elle a pour titre : *La Croisade Française*. Les journaux quotidiens ont publié l'appel qu'elle adresse aux femmes et le nom des personnes dont son Comité se compose. Nous relevons, parmi ces noms, ceux de Mmes Juliette Adam, Jules Siegfried, Daniel Lesueur.

Le secrétariat de l'œuvre est 8, place Edouard VII, Paris.

Nous nous réservons de parler plus explicitement de cette œuvre lorsqu'elle aura fait connaître son plan et ses moyens d'action.

LES DISPARUS

Jean du Breuil de Saint-Germain

Notre ami Jean du Breuil est mort et tous les amis du suffrage féminin pleureront l'ami dévoué de notre cause.

Voici en quels termes *le Figaro* reproduit la triste nouvelle :

« M. Jean du Breuil de Saint-Germain, lieutenant au 10e dragons, tué devant A... le 22 février, alors qu'il se portait au secours de trois de ses hommes qui, en poste détaché, avaient été attaqués par une patrouille allemande et grièvement blessés. Frappé de deux balles à la poitrine, le lieutenant du Breuil expirait trois minutes plus tard, payant de sa vie son dévouement à ses soldats.

« Son commandant, en annonçant sa mort dit de lui : « Le lieutenant du Breuil avait « une âme guerrière. Je l'avais déjà admiré « au feu en Belgique. C'était un brave parmi « les braves : il est mort en héros pour la « défense de la Patrie; admirons-le, pleu- « rons-le, le régiment le vengera. »

« Officier de dragons, le lieutenant du Breuil avait démissionné en 1898 pour aller au Transvaal guerroyer contre les Anglais; il y avait appris à les estimer et à les aimer et s'était fait parmi eux de solides amitiés.

« Rentré en France, il s'intéressa vivement aux questions sociales, et particulièrement à l'émancipation féminine; il prit une part active à la propagande de ces doctrines dans les pays scandinaves et dans le Royaume-Uni, où il fit en anglais une série de conférences dont le succès fut grand.

« M. Jean du Breuil, fils de l'ancien député conservateur de Langres, avait publié des études historiques et politiques, notamment sur le jansénisme, les origines de la Révolution, et la séparation des Eglises et de l'Etat, écrites dans un style très personnel.

« Sa mort glorieuse laisse de profonds regrets parmi tous ceux qui l'ont connu. A la conférence Molé-Tocqueville où il était très écouté, au Jockey-Club et dans sa province de l'Est, à laquelle le rattachaient de fortes traditions, chacun était séduit par l'originalité de son esprit et retenu par la sûreté de son caractère. »

La Présidente de l'Union Française a envoyé au nom de l'Union, à Mme du Breuil de Saint Germain, une lettre dont nous sommes autorisés à reproduire la plus grande partie :

« Chère amie,

« L'Union Française pour le Suffrage des Femmes, dont votre fils Jean était un membre si précieux, me charge d'être son interprète auprès de vous, et c'est le cœur serré que je viens vous dire le profond chagrin et le vide immense que laisse dans les rangs de notre Union la mort glorieuse de votre cher fils, sur le champ de bataille.

« Nous l'avons (sans que ce fût un vain mot) toujours senti prêt à donner son sang pour toutes les causes nobles ou chevaleresques, il l'a donné pour son pays après s'être dépensé sans compter pour la cause de l'amélioration du sort des femmes, et spécialement des ouvrières dont il était si ardemment préoccupé.

« Sa chaleur de cœur et son amour de la justice le rendaient sincèrement égalitaire, et c'est en s'élançant au secours de trois simples soldats blessés qu'il a été tué.

« Il ne craignait jamais ni peine ni dérangement pour aller faire les conférences que nous lui demandions dans diverses parties de la France où on le réclamait avec instance au nom de l'Union Française. Sa parole si chaude et si vibrante a fait bien souvent monter les larmes aux yeux de ses auditeurs, lorsqu'il parlait des injustices à redresser et des améliorations à apporter au sort des femmes et il voyait dans le suffrage féminin, dont il servait la cause avec ardeur, un remède à beaucoup de maux.

« Il fallait l'entendre parler tout spécialement des ouvrières françaises, de leur vie souvent si dure, de leur gaîté, de leur courage pour lequel il ressentait une si vive et si légitime admiration. Il faut l'avoir entendu dire, avec un véritable talent d'orateur convaincu, tout ce que les hommes et l'humanité entière doivent aux femmes depuis des siècles, pour comprendre tout ce que sa parole portait de chaude sollicitude et de besoin de justice, et pour se rendre compte de l'irréparable perte que la cause féminine a faite en le perdant. C'est comme si l'un des piliers de notre maison s'était écroulé.

« Il aurait été le dernier à nous dire que sa mort dût nous décourager, mais notre main cherche vainement autour de nous l'appui qu'il était joyeux de nous donner et qui était le fait de sa personnalité, de son charme et de sa situation.

« Au point de vue international du suffrage, il avait une grande autorité à l'Etranger. Il y avait fait plusieurs fois des conférences avec un succès considérable, et c'est en partie grâce à lui que la Ligue internationale d'Hommes pour le suffrage des Femmes avait été fondée au Congrès de Stockholm en 1911. Il en avait été nommé vice président. Il était alors Secrétaire Général de la Ligue Française d'Electeurs pour le Suffrage des Femmes, dont il était resté vice-président, de même qu'il faisait partie du Comité Central de notre Union, où il était toujours de bon conseil.

. . . . . .

Je voudrais, chère amie, que les regrets de notre Union puissent vous donner tout au moins un moment de réconfort et vous faire sentir combien votre fils était apprécié par nous et par tous ceux qui l'ont entendu.

Croyez, je vous prie, à mon fidèle attachement. »

de Witt Schlumberger.

Pour sauver les Petits Héritages
DE NOS SOLDATS

Nos lectrices se souviennent que dans le n° du 13 décembre 1914, nous demandions à M. le Garde des Sceaux de vouloir bien envoyer aux juges de paix des instructions pour les inviter à faire connaître aux intéressés les dispositions tutélaires des lois du 12 avril 1906, sur les habitations à bon marché, et du 10 avril 1908 sur les champs et jardins n'excédant pas un hectare.

La *Ligue des Droits de l'Homme*, s'associant à notre requête, avait adressé à M. le Garde des Sceaux une lettre signée par l'honorable M. Buisson, que nous avons publiée dans notre n° du 13 Février.

En outre, le *Conseil National des Femmes, l'Union fraternelle des Femmes* ont émis des vœux en faveur d'une réforme de la procédure de partage et de licitation.

Notre commune revendication vient de recevoir une première satisfaction de la part de M. le Ministre de la Justice qui a adressé aux premiers présidents et aux procureurs généraux la circulaire suivante :

Ministère de la Justice

« Le garde des sceaux, ministre de la justice,

A M. le premier président de la cour d'appel de...

A M. le procureur général près la cour d'appel de...

« La guerre provoque l'ouverture d'un grand nombre de successions, dont le règlement, en beaucoup de cas, est susceptible de bénéficier des dispositions formulées dans l'article 8 de la loi du 12 avril 1906 sur les habitations à bon marché et étendues par l'article 1er aux champs et jardins ne dépassant pas un hectare.

« Il me paraît donc utile d'appeler l'attention des familles sur ces dispositions, qui dérogent à celles du Code civil sur les deux points suivants : 1° tandis que l'article 815 dudit Code pose en principe que nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision, elle peut, après décès du propriétaire de la maison, du champ ou du jardin, et sous certaines conditions, être maintenue, pour une période plus ou moins longue, sur la demande du conjoint survivant ou de l'un des descendants; 2° même en cas de désaccord entre les héritiers ou s'il y a parmi eux des mineurs, il peut être mis fin à l'indivision sans observer les prescriptions du Code civil en matière de partage et par l'attribution, sur estimation et dans des formes très simples, de la maison, du champ ou du jardin au conjoint survivant ou à l'un des cohéritiers.

L'objet essentiel des lois de 1906 et de 1908 est d'empêcher qu'au lendemain de la mort du petit propriétaire, la maison ou la parcelle de terre par lui acquise en vue de la fondation d'un foyer familial ne passe par une vente, peut-être réalisée à vil prix, entre les mains d'un tiers qui bénéficierait des sacrifices que le défunt s'est imposés en faveur des siens; grâce au maintien de l'indivision, elle restera dans la famille. De plus, par la elle restera dans la famille. *De plus, par la dispense des formalités ordinaires de partage et de licitation, le législateur a voulu préserver le petit héritage de frais de procédure susceptibles de l'absorber pour une plus ou moins large part.*

« C'est le juge de paix qui décide du maintien de l'indivision, et c'est également de ce magistrat que dépendent éventuellement les opérations d'attribution sur estimation.

« Il est essentiel de constater que le bénéfice des dispositions de l'article 8 de la loi du 12 avril 1906 n'est pas limité aux habitations « à bon marché » proprement dites; il s'étend aux termes du dernier paragraphe de cet article, à toutes les maisons dont la valeur locative ne dépasse pas les maxima prévus à l'article 5 de la même loi, modifié par l'article 2 de la loi du 23 décembre 1912.

« En dépit des avantages incontestables qu'elles offrent aux familles peu fortunées, les lois de 1906 et 1908 ne sont pas encore suffisamment entrées dans les mœurs. Il importe plus que jamais, dans les circonstances actuelles, d'en favoriser l'application.

« Vous voudrez bien, en conséquence, inviter les juges de paix à profiter de la réunion des conseils de famille des orphelins des militaires et marins tués à l'ennemi ou morts de leurs blessures pour signaler cette législation aux intéressés.

« Toutes les fois que les conditions fixées par le législateur se trouveront réunies, ils inviteront les conseils à délibérer sur le maintien de l'indivision ou sur l'attribution sur estimation au conjoint survivant ou à l'un des cohéritiers des immeubles rentrant dans les prévisions des lois de 1906 et 1908.

« Il sera bon d'ailleurs que les procès-verbaux fassent mention de la communication faite à cet égard par le juge de paix et de la suite que le conseil y aura donnée.

« Je vous prie de veiller à l'exacte exécution des présentes instructions, auxquelles j'attache un intérêt particulier.

Vous voudrez bien m'en accuser réception. — ARISTIDE BRIAND. »

Nous remercions M. le Garde des Sceaux de sa haute sollicitude en faveur des veuves et des orphelins de nos soldats.

Grâce à ses instructions, grâce aussi au zèle des magistrats cantonaux, quantité de licitations ruineuses pourront être évitées.

Mais cette circulaire, même suivie d'une application très vigilante des lois du 12 avril 1906 et du 10 avril 1908, ne saurait suffire pour empêcher la ruine des familles que nous voulons défendre.

En effet, dans des cas très nombreux, on ne pourra ni maintenir l'indivision entre les héritiers et ayants-droit, ni faire attribution de l'immeuble successoral à l'un d'eux, sur une simple estimation.

Il faudra bien alors recourir au partage et à la licitation.

Nous rappelons à M. le Garde des Sceaux ce que disait — après tant d'autres ! le Ministre de l'agriculture dans sa circulaire du 15 juin 1910 : « La procédure de licitation, toujours onéreuse, devient ruineuse pour les propriétaires de petits immeubles.

Nous invoquons l'opinion formulée par M. le Garde des Sceaux lui-même, dans sa

circulaire du 27 février 1915, lorsqu'il précise l'objet essentiel des lois de 1906 et de 1908:

« Par la dispense des formalités ordinaires de partage et de licitation, le législateur a voulu préserver le petit héritage de frais de procédure susceptibles de l'absorber pour une plus ou moins large part. ».

Après cette constatation, M. le Garde des Sceaux ne peut en demeurer ni à sa circulaire, ni aux lois de 1906 et de 1908, car il laisserait ainsi dévorer de trop nombreuses successions dans lesquelles ces lois ne pourront recevoir aucune application.

Nous attendons de M. le Garde des Sceaux un geste plus décisif : nous lui demandons de faire suivre ces déclarations de l'acte nécessaire et logique, en prenant l'initiative d'une réforme complète et radicale.

La dispense des « formalités ordinaires » de partage et de licitation pour la liquidation des petits héritages ne doit pas être accordée seulement lorsque le maintien de l'indivision ou l'attribution sur estimation seront possibles, mais aussi dans les cas très nombreux où le partage et la licitation seront inévitables.

M. le Garde des Sceaux, après sa circulaire, après ses paroles justement dénonciatrices, ne peut, dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, laisser subsister un mal aussi évident ; il voudra certainement mettre fin définitivement à des pratiques procédurières qui, depuis plus d'un siècle, ont ruiné tant de familles de petits propriétaires et de petits épargnistes.

Quant à nous, mères de famille, qui sommes les premières victimes de cette législation spoliatrice, édictée et maintenue par des légistes intéressés, dans un but apparent de protection, ne cesserons d'en réclamer l'abrogation et le remplacement que le jour où nous en serons enfin affranchies.

Et si nos écrits ne suffisent point, allons trouver M. le Garde des Sceaux jusque dans son cabinet et prions le de nous donner satisfaction, sans hésiter davantage devant les alarmes d'intérêts corporatifs qui nous sont contraires.

La lutte est engagée entre les veuves, les orphelins et les gens de basoche : à qui M. le Garde des Sceaux veut-il donner l'avantage ?

ÉCHOS

Après le départ pour le front de la plupart de leurs camarades, prix de Rome comme elles, Mlles Heuvelmans et Lilli Boulanger demeuraient presque seules en la Villa Médicis. Elles ont tenu à remplir, elles aussi, leur devoir de Françaises en France. Leur demande, qu'il leur soit permis de rentrer à Paris jusqu'à la fin de la guerre, a été favorablement accueillie.

***

La Société l'Aiguille à la Campagne, qui procure du travail aux jeunes filles chez elles, s'est occupée spécialement de l'industrie du jouet. Presque tous les jouets qu'on faisait venir naguère de Nuremberg et d'autres villes allemandes peuvent être faits assez facilement à la maison (poupées de chiffons, bois sculpté, etc.).

***

Rosa Luxembourg, une des quatre socialistes allemandes qui protesta contre la guerre, entre définitivement en prison; parce qu'elle était malade, dans un hôpital berlinois, les autorités lui avaient accordé, au mois de janvier, délai jusqu'au 31 mars. Mais Rosa Luxembourg a eu le courage de prendre la parole dans des réunions privées du Parti socialiste, et c'est pour cela qu'elle a subitement été arrêtée vendredi.

Notre amie Mme Marya Chéliga, nous a signalé que Rosa Luxembourg est non point une véritable Allemande, mais une Polonaise.

Nous rappelons à nos lecteurs, que « La Française » soutient pendant la guerre un groupe de femmes employées à la composition typographique et à l'expédition du journal.

C'est remédier au chômage et contribuer à la reprise de l'activité sociale que d'acheter chaque semaine, pour la modique somme de 0 fr. 05 « La Française » et de la faire acheter à ses amies.

Nous remercions nos nombreux lecteurs de l'accueil généreux qu'ils font aux jeunes filles chargées de la vente et de la propagande. Nous engageons toutes les jeunes filles de France à s'associer à notre œuvre de progrès féminin en vendant elles-mêmes le journal.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE
A PARIS ET EN PROVINCE

LA VISITE AUX BLESSÉS

Dans son lit d'hôpital, le soldat blessé compte les heures... Il est très bien soigné, le chirurgien habile a extrait, presque sans douleur, la balle qu'il avait reçue ; les infirmières, toutes blanches, sont douces et le dorlotent .. mais...

Mais il a laissé dans Paris, voilà tantôt sept mois, une femme enceinte et deux enfants... Depuis plusieurs semaines le bébé est né, et les deux aînés, 5 et 7 ans, doivent avoir grandi... Impossible de les faire venir, la maman nourrit, et puis, le demi tarif en chemin de fer pour ce coin éloigné de Bretagne coûterait encore trop cher... Si seulement il connaissait quelqu'un qui aurait vu la femme et les mioches, qui lui donnerait des détails...

... Dans la salle de l'hôpital, voici que pénètre une dame en tenue de voyage. L'infirmière qui la guide s'approche d'abord seule du lit de notre blessé et lui explique doucement ceci :

« A Paris s'est fondée une œuvre nouvelle qu'on appelle « La Visite et l'Aide aux blessés militaires ». Les délégués de cette œuvre se mettent en rapports avec les personnes qui ont des parents blessés ou malades dans les hôpitaux de province et qui ne peuvent aller les voir eux-mêmes. Avec les renseignements fournis les délégués se rendent auprès de ces blessés ou malades et leur portent toutes recommandations et commissions de leurs familles...

Notre blessé se lève sur son séant, le visage épanoui, et il tend les mains vers la dame qui vient le visiter.

Il faut qu'elle dise tout ce qu'elle sait : oui, les aînés ont grandi, et le bébé est superbe la maman a bonne mine et elle est vaillante comme toutes les Françaises, elle endure la séparation qui lui pèse, pour le triomphe de son Pays jusqu'au bout... Car il faudra que, rétabli, le blessé retourne de nouveau au feu. La visiteuse qui lui apporte les nouvelles de ceux qui lui sont chers, qui le rassure pleinement sur leur sort doit aussi maintenir l'énergie, la volonté stoïque du soldat. Devant celui ci pas d'attendrissement, de lamentations. Cette déléguée aura la sollicitude de la vraie famille, mais elle gardera une influence morale, au dessus des forces de l'épouse ou de la mère que leur tendresse pourrait trahir...

Sa mission remplie auprès d'un blessé, chargée de toutes les recommandations qu'il fait à sa femme, à ses enfants, la visiteuse se rend auprès d'un autre dont elle a vu également la famille avant de partir pour sa tournée de visites. Hélas! une tâche plus pénible l'attend ici : cet homme a été amputé du bras droit et sa jeune femme l'ignore. Le malheureux, avec un désespoir farouche, tend le moignon qui lui rend impossible pour l'avenir le gagne-pain de sa famille. Pour ce désespéré, la déléguée fera des miracles : non seulement elle adoucira, avec toute sa délicatesse de femme, la pénible révélation à l'épouse, mais elle va s'occuper d'assurer des ressources au ménage, puisque le chef de famille a donné son bras de travailleur à la Patrie...

Et ce petit convalescent, un conscrit de 1913, dont le regard est resté vif quoiqu'il ait eu les pieds gelés dans les tranchées :

— Oh! madame, puisque vous irez chez nous, que vous verrez la mère et les huit frères et sœurs, portez-leur ce paquet : ce sont les friandises qu'on m'a données depuis que je suis ici : du chocolat, des réglisses, des livres d'images... pour eux qui sont pauvres ce seront des douceurs (1)...

La dame, les larmes aux yeux, se charge aussi de cette commission!

L'œuvre touchante de la Visite et l'Aide aux blessés, dont le siège est établi 34, rue de Lille, a tenu lundi dernier une réunion générale, 88, rue Jouffroy, en l'hôtel de Mme de la Tombelle, mis gracieusement par elle à la disposition du Comité pour établir une permanence où sont reçues tous les jours, de 2 heures à 6 heures, les familles qui désirent faire visiter des blessés en province.

La réunion était présidée par M. Charles Deloncle, sénateur de la Seine, M. le Vice-Président du Conseil général de la Seine, et M. le Maire du 17e arrondissement.

M. Charles Deloncle, en remerciant les dames qui reviennent de tournées de visites en province, ajoute :

« La femme, à l'heure actuelle, a une tâche à remplir qu'elle accomplit avec un dévouement sans égal; les femmes de France se révèlent pleines de bonté et d'amour. »

Le journal *La Française*, heureux de signaler à toutes ses lectrices qui veulent se rendre utiles, l'œuvre de la Visite et de l'Aide aux blessés, répète avec joie cet hommage du Président.

De prochains voyages ont été décidés. Des délégués se rendront dans les villes suivantes : Civray, Ruffec, Angoulême, Bordeaux, Bourbonne-les Bains, Belfort, Dijon et Orléans.

On recevrait avec reconnaissance, à la Permanence, 88, rue Jouffroy, les périodiques : *Illustration*, *Monde Illustré*, etc., etc., que leurs lecteurs ne conservent pas et qui seraient envoyés immédiatement aux hôpitaux de province pour distraire les malades.

Bien que l'œuvre ait surtout pour but d'apporter à nos chers blessés le réconfort moral qui ne s'achète point, quelques fonds sont nécessaires.

Jusqu'ici les voyages et les visites dans les hôpitaux ont été restreints par ce fait qu'ils sont laissés entièrement à la charge des visiteurs. L'œuvre voudrait pouvoir assumer ceux qui lui paraissent le plus urgents.

Les cotisations sont fixées à :

20 francs pour les membres honoraires;
5 francs pour les membres actifs.

L'œuvre remercie les généreux donateurs de la première heure et fait appel à la bonne volonté de nouveaux donateurs.

Marthe Pattez.

(1) Ce fait rigoureusement exact nous est rapporté par un dévoué visiteur, qui est aussi un ami de *La Française* : M. Zebaume. Au cours de sa visite à l'hôpital du Val-de-Grâce, un jeune soldat breton : René Legac, originaire du village Groas-Kergar, aux environs de Carhaix, lui a remis ainsi un paquet de toutes les gâteries reçues à l'hôpital. Et M. Zebaume tient à s'acquitter de sa mission dans un prochain voyage en Bretagne.

Chronique des Œuvres et Institutions

Conseil National des femmes.

Le Conseil a tenu, le 4 mars, au Musée social, sa réunion trimestrielle, sous la présidence de Mme Jules Siegfried.

Relations internationales. — Mme Jules Siegfried, après quelques paroles élevées et émues sur l'action des Sociétés du Conseil dans l'œuvre de secours depuis la guerre et les sentiments patriotiques de tous leurs membres, après des mots de sympathie auxquels l'auditoire s'unit pour la Secrétaire Mlle Cuénoud dont un frère est mort et l'autre disparu, Mme Siegfried rend compte des rapports du Conseil avec l'Etranger pendant le trimestre écoulé. Mme Avril de Sainte-Croix, secrétaire générale, dont la santé s'améliore, a fait parvenir aux Présidentes des Conseils Nationaux des pays alliés et neutres le Livre jaune, le Rapport officiel et la Brochure de M. Bédier sur les atrocités allemandes.

Le Conseil national Hollandais a sollicité l'adhésion du Conseil Français à une action féminine internationale en faveur de la paix, et communiqué une lettre de la Présidente du Conseil autrichien se ralliant à cette action, non sans faire en même temps, d'ailleurs, de la propagande favorable au rôle de l'Autriche « attaquée ».

Mme Jules Siegfried a répondu au Conseil Hollandais par un refus net, noble et courtois. Le Conseil Américain a fait de son côté une démarche analogue, pour une action qu'il organise. Mlle Bonnevial, présidente de la section du Suffrage, et Mlle Toussaint, présidente de la section de la paix, ont été chargées de répondre. Elles l'ont fait par un refus éloquemment motivé.

Action antialcoolique. — Le Conseil avait dans une précédente séance voté une adresse au gouvernement pour la suppression de l'absinthe. La présidente propose aujourd'hui le vote d'une adresse de félicitations pour les mesures adoptées; l'adresse se termine par le nouveau vœu que ces mesures soient complétées par l'abolition du privilège des bouilleurs de cru et une énergique répression de l'ivresse. Après diverses suggestions de Mmes de Schlumberger, Séverine, Alphen-Salvador, Maria Vérone, le Conseil vote l'adresse et décide de la faire suivre par un rapport sur les mesures répressives, à adopter, qui sera discuté et rédigé par les sections d'hygiène et de législation réunies.

Secours moral aux femmes. — Mme Siegfried signale que Mme Robert Monod a entrepris de combattre la dépression morale qui pourrait résulter dans la masse des femmes, de la prolongation de la guerre, des privations et de l'isolement qu'elle leur impose. Mme Robert Monod demande pour cette œuvre des collaboratrices : lui adresser les offres, 8, rue Léonce-Reynaud.

Un nouveau journal. — Dans le même but, Mme Paul Meion, 24, place Malesherbes, a créé un journal bimensuel, *Haut les cœurs*, qu'elle fait distribuer dans les ateliers.

Mort de M. Jean du Breuil de Saint Germain. — Mme Pichon Landry, faisant fonction de secrétaire générale en l'absence de Mme Avril, annonce au Conseil la mort à l'ennemi de M. du Breuil de Saint Germain. Un murmure de douloureuse surprise court dans l'auditoire, qui vote un message de sympathie pour la mère de M. du Breuil. Un message pareil sera envoyé à Mme Eugène Simon, dont le fils vient d'être grièvement blessé. *La Française* y joint ici ses condoléances et ses vœux pour la mère et le fils qui tous deux se sont montrés ses amis.

Les œuvres du Conseil. — Après avoir fait part de quelques communications d'œuvres affiliées, ou de membres du Conseil qui ont créé des œuvres nouvelles, Mme Pichon-Landry rend compte de la situation de l'œuvre de guerre du Conseil, relative aux réfugiés. *L'Office de renseignements pour familles dispersées* a pris un énorme développement et donne des résultats précieux. Il a 200 collaborateurs, dont 80 travaillent tout le jour. Il arrive à un résultat de 125 à 150 recherches heureuses par jour sur 500 à 600 demandes. Transféré déjà du Cercle féminin à l'Ecole Berlitz, 27, avenue de l'Opéra, il va se transférer pour cause de nouvel agrandissement au restaurant Viennois, 20, boulevard Montmartre, qui lui est, comme l'ont été les autres locaux, gracieusement prêté. *La Française* parlera plus longuement de cette œuvre dans un prochain numéro. Un rapport de Mlle Fiévet dit l'aide que le Conseil a pu apporter aux ouvroirs institués pour les réfugiés.

Section d'Assistance et de Prévoyance sociale. — Mme Weil, présidente, rappelle que la section a entrepris une concentration de renseignements sur toutes les œuvres de guerre. Ce travail se poursuit. Elle s'efforce de donner à la question des bons de lavoir gratuits une solution que les circonstances rendent urgente. Enfin elle cherche les moyens qui éviteront que les salaires de bienfaisance actuels nuisent au taux normal après la guerre.

Mais sa principale œuvre récente est la fondation de l'Union des femmes de Paris qui a pour insigne un bas de laine tricolore. Cette œuvre a pour but de pourvoir les adhérentes d'un pécule en vue des diverses circonstances de la vie exigeant un surcroît de dépenses : établissement, mariage, naissances d'enfants, revers. L'adhérente verse un sou par jour, net 1 fr. 25 par mois. Elle peut retirer ses fonds à volonté. L'œuvre peut, si besoin, y ajouter un supplément provenant de dons ou de cotisations abandonnées. Les adhérentes font leurs versements chaque mois dans une réunion qui se tient le dernier dimanche, de 4 h. 1/2 à 6 heures, à la mairie du 9e arrondissement, 6, rue Drouot. La section tient une permanence, 4, place Pigalle, le lundi à 10 heures; elle se réunit même adresse le dernier samedi de chaque mois. Des cours d'apprentissage gratuit pour femmes et jeunes filles, coiset, anglais, sténo-dactylographie, dessin industriel, ont lieu tous les jours à la permanence, de 5 à 6 heures.

Section du Travail. — Mme Duchêne, présidente, rapporte que la section a obtenu la formation d'une commission sous le patronage de l'Assistance publique pour fixer un prix minimum du travail dans les œuvres. Après observations de Mmes Ferdinand Dreyfus, Compain, Maria Vérone, Raoul Sautter, Mme Duchêne lit les vœux que la section soumettra à la commission officielle. *La Française* publiera ces vœux dans un prochain numéro.

Le magasin de vente des œuvres organisé par la section fonctionne toujours, 20, boulevard Montmartre.

Branche Tourangelle. — Mme Alphen Salvador présidente, rapporte comment s'est établi et fonctionne l'ouvroir de réfugiés créé par elle à Tours. Les ouvrières, 2 jours par semaine, s'y refont un trousseau pour reconstituer leur armoire à linge quand elles rentreront chez elles. Les autres jours elles travaillent pour la mairie.

Branche Rouennaise. — Mme Maillard, présidente, énumère l'action multiple dont nos lecteurs ont dû déjà trouver ici un rapport. Le concours du groupe Rouennais a été demandé par la commission municipale instituée pour l'Assistance par le travail. Le Groupe a formé une sorte d'école de volontaires pour le travail social, un cercle familial pour les réfugiés, des équipes d'infirmières volontaires, un vestiaire; il a distribué des vêtements aux soldats. Il s'attache actuellement à combattre l'alcoolisme et l'immoralité dont les circonstances présentes ont infesté Rouen; il a fait, en vain, une première démarche auprès de l'autorité militaire pour obtenir des mesures répressives. Il en tentera prochainement une nouvelle.

Communication de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.

Adresse aux Groupes. — On a pu lire plus haut la mort de l'un des meilleurs amis du suffrage féminin, Jean du Breuil de Saint Germain. Sa mère désire réunir tout ce qu'elle pourra retrouver de ce qu'il a écrit ou dit.

La Présidente de l'Union, dans le but de faciliter ce travail, prie les Groupes de bien vouloir lui adresser le plus tôt possible, 14, rue Pierre-Charron, Paris, les compte rendus ou les articles de journaux qui ont été faits à propos des nombreuses conférences de M. du Breuil et qu'on pourrait avoir conservés.

Chacune s'empressera sûrement de faire les recherches nécessaires et de contribuer à satisfaire le désir de la mère de notre ami. — DE WITT SCHLUMBERGER.

Prochaine réunion. — Dans sa séance du 6 mars, le Comité du Groupe de Paris a décidé d'ajourner l'Assemblée générale du Groupe.

Mais afin de « préparer le travail d'avenir », comme nous y invite le Comité central, le Comité organise pour le dimanche 21 mars, dans l'après-midi, une réunion sur « L'Action des femmes pendant et après la guerre ». Le programme détaillé de cette réunion paraîtra dans le prochain numéro de *La Française*.

Union fraternelle des Femmes.

Les lectrices et les lecteurs de *La Française* sont invités à assister à la séance publique de l'Union Fraternelle des Femmes, qui aura lieu le jeudi 18 mars 1915, à 3 heures, au Musée social, 5, rue Las-Cases.

Ordre du jour :

1° Lecture du procès verbal de la précédente séance, par Mme Parrhisia.

2° Allocution et communications diverses, par la Présidente, Mme Amélie Hammer.

3° Les Indésirés : causerie par Mme Moll-Weiss.

4° Communication importante de la Secrétaire générale, Mme J. François-Raspail.

5° L'Action des femmes après la guerre. Conférence par Mme Agathe Dyvrande, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.

Mgr Amette à l'hôpital de Boulogne-sur-Seine.

Mgr Amette, cardinal-archevêque de Paris, accompagné de son grand vicaire, a visité l'hôpital auxiliaire n° 241 (dans une partie du pensionnat Saint-Joseph), tenu par les infirmières de l'Association des Dames Françaises.

Le cardinal fut reçu par Mme Dousse, la distinguée présidente, qui lui souhaita la bienvenue, par M. Paul Guibourg, conseiller général; par M. Veillemey, adjoint, représentant la municipalité; par S. A. R. Mgr le comte d'Eu; par M. le chanoine Gérard, curé de Boulogne, entouré de son clergé; par M. l'abbé Franche, aumônier du pensionnat Saint-Joseph; par M. l'abbé Aubert, aumônier de l'hôpital; par MM. les docteurs Moutin, médecin-chef; Cloquet, Moutin, interne; Blaudet, pharmacien, et Legaigneur, administrateur-adjoint. — Par Mme Henrique, vice-présidente de l'Association des Dames Françaises (Comité central), représentant Mme Carnot, présidente; par Mmes Guibourg Petit, vice-présidente; Doumerg, infirmière-major; Legaigneur, infirmière lingère en chef, et toutes les dames de service.

Mgr Amette fut accueilli aux accents de *la Marseillaise* et des chœurs (entre autres *le Rêve*, de Déroulède), chantés avec un incomparable brio par les blessés les plus valides.

Un sergent récita un compliment patriotique, auquel le cardinal répondit par des paroles qui émurent profondément toutes les personnes présentes.

Mgr Amette félicita chaudement Mme Dousse et ses dévouées collaboratrices, ainsi que MM. les médecins. Il se rendit ensuite à la chapelle, où il adressa aux jeunes élèves une allocution des plus touchantes.

Un grand nombre d'habitants de Boulogne assistaient à cette imposante cérémonie, en témoignage de très vive sympathie envers nos chers blessés et leurs dévouées infirmières. — R.

L'Aide Morale.

Dimanche 14 mars, l'Aide Morale donnera des séances dans :

Le 1er arrondissement, salle du *Journal*, 100, rue Richelieu;

Le IIe, salle des fêtes de la mairie, rue de la Banque. Causerie de Mme Jane Misme sur l'Education professionnelle des femmes;

Le VIe, salle des fêtes de la mairie;

Le Xe, » » »

Le XVIIIe, » » »

Expositions annoncées:

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze. *Visions de guerre*, tableaux, aquarelles, dessins, par M. Georges Scott.

Les ruines en Lorraine, aquarelles, par M. Paul Tissier. Jusqu'au 20 mars.

ON NOUS DEMANDE

Pour la province, à 4 heures de Paris, une institutrice logée et nourrie, pouvant enseigner à 2 garçons toutes les matières de la 3e et de la 4e classiques des lycées français, latin compris. De Pâques aux grandes vacances. Réponse au bureau du journal.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison BIGNON-PARIANI. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513 82

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province

J'OFFRE Conseils, Appui aux Familles, Avances sur successions et titres. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager Je négocie toutes Valeurs cotées ou non **(argent de suite)**. J'accepte recouvrements à forfait de créances ou effets de Commerce, et je renseigne gratuitement sur le moratorium. Georges HARMOIS, 6 boulevard Voltaire, 119, Paris. Tél. Roquette 43-34. (8e ann.)

La gérante JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. BLAISEAU, 257, RUE SAINT-HONORÉ
ANCIEN FONDEUR, SUCC.

Ne consommez que du
Café Corcellet
un peu plus cher..... combien meilleur !!
18, Avenue de l'Opéra
EXPÉDITIONS PROVINCE ÉTRANGER

LA

Lutte contre le Chômage

Conférence de Mlle BOURAT

INSPECTRICE DU TRAVAIL

AU COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

Au lendemain de la déclaration de guerre, tous ceux qui ont quelque souci des besogneux furent saisis d'une préoccupation angoissante qui ajoutait encore à l'horreur de la situation qui nous était faite.

Quel allait être le sort des travailleurs qui, par leur âge, leur sexe, étaient inutiles dans l'œuvre directe de la défense nationale ? On était à peu près rassuré sur celui des femmes dont le compagnon était mobilisé :

1 fr. 25 pour elle,
0 fr. 50 pour chaque petit.

Ce n'était pas l'aisance, à coup sûr, c'était cependant de quoi subsister.

Mais les autres?... Les hommes trop vieux, les garçons trop jeunes pour prendre rang dans l'armée ; mais les *femmes*, surtout veuves ou célibataires, qu'allaient donc devenir les uns et les autres dans cette catastrophe sans précédent?...

Je n'ai pas besoin de vous rappeler à quoi se réduisait l'activité économique du pays le premier jour de la mobilisation. Nos centres industriels se trouvaient paralysés avant même que quelques-uns, hélas! fussent envahis — parce que notre main d'œuvre intelligente et créatrice fut contrainte de se transformer en une machinerie brutale de défense, pour s'opposer à l'autre machinerie plus brutale encore d'agression et d'anéantissement.

Il semblait qu'il ne dût y avoir désormais d'autres besoins que précisément ceux qui répondaient à l'état de guerre.

Dans un geste spontané presque sans exception, on avait suspendu toute transaction commerciale.

Pour beaucoup, il y avait le cas de force majeure.

Patron et personnel étaient partis sous les drapeaux.

L'organisation intérieure des établissements s'en trouvait naturellement bouleversée, et quand subsistaient des éléments susceptibles de soutenir l'entreprise, encore allait-il le temps de pourvoir à une réorganisation de fortune.

Pour beaucoup aussi, ce fut une sorte de panique. La maison conservait tous ses rouages, mais il fallait voir — on avait besoin d'un tête-à-tête avec soi même — on voulait observer les premiers événements avant de décider si, oui ou non, on tenterait de continuer les affaires en cours. D'ailleurs, vous vous le rappelez, il n'était pas aisé de faire des affaires.

On n'avait pas ou peu d'argent disponible.

En eût-on eu, les matières premières se raréfiaient, et les matières premières eussent-elles existé en abondance, les moyens de les transporter du lieu de production au lieu de transformation étaient mal assurés.

Ces difficultés se sont peu à peu atténuées, à vrai dire, mais il y a un autre facteur qui tient un rôle important dans le jeu des activités économiques

C'est le consommateur.

Or, le consommateur a considérablement modifié ses besoins; il a banni le luxe, tout superflu; il a même, dans bien des cas, réduit le nécessaire. Il semble que toute dépense qui n'est pas strictement utile constitue une infraction grave à un pacte commun; l'on ne se risque pas à la commettre.

Le résultat *inévitable* d'un tel état de choses ce fut le *chômage*, et les travailleurs qui en sont le plus affectés, ce sont les femmes.

La couture, les modes, plumes, broderies, toutes les industries féminines, en somme, furent soudainement suspendues, et l'on a pu dire que si l'on comptait à Paris 30.000 ouvrières, on pouvait, sans crainte de se tromper, affirmer qu'il y avait autant de chômeuses.

La situation *créée par ce chômage en masse* était réellement poignante.

Je ne sais si vous avez remarqué ce phénomène étrange :

Généralement, pour que le public s'émeuve et réfléchisse aux risques courus par la classe ouvrière, il lui faut une catastrophe, une de ces tragédies du travail qui fauchent d'un seul coup un nombre impressionnant de vies.

Le sort des travailleurs qui, *isolément*, au cours d'une année trouvent la mort dans des circonstances non moins tragiques, ne l'atteint pas, leur chiffre annuel fût-il, au total, plus élevé. Eh bien, il en est de même pour le chômage.

Ce phénomène d'ordre économique régulier qui retranche bon an mal an le quart et même le tiers des jours ouvrables de l'année, passe inaperçu à bien des yeux, en temps de paix, parce qu'il n'engendre pas toujours la pauvreté qui attendrit. La guerre a mis en relief toute son horreur.

Et pourtant, on l'a dit déjà, le chômage est, pour l'ouvrier et l'ouvrière, aussi redoutable que la maladie.

Que signifie-t-il pour eux?...

Je crois que l'on exagérerait à peine en disant que le chômage est à la vie ouvrière ce que la guerre est à la vie nationale.

Le chômage, c'est l'épuisement des ressources péniblement accumulées au cours d'une période de travail paisible que l'on a crue durable.

C'est la vie normale suspendue.

C'est, peu à peu, la ruine de la maison.

C'est cette période d'alternatives cruelles que nous connaissons tous en ce moment, ou l'on cède au désespoir et où l'on renait à l'espérance, selon que l'horizon s'assombrit ou s'éclaire.

Le chômage, c'est ce qui donne à la vie ouvrière ce caractère d'insécurité et de précarité qui n'a pas de correctif.

Quel travailleur en est à l'abri?...

Les causes ordinaires du chômage sont tellement multiples, tellement complexes, qu'il n'est guère de besogneux qui puisse se targuer d'y échapper.

Ces causes, elles ne nous occupent pas aujourd'hui, car le chômage que nous voyons n'a qu'une cause unique, brutale et simple

C'est la guerre.

Par contre, si les causes initiales sont différentes, les effets sont les mêmes.

En temps de guerre, comme en temps de paix, le chômage engendre la misère.

Entraine l'abaissement de l'habileté professionnelle

Et enfin la démoralisation.

La misère est certainement le résultat le plus immédiat. Comment en pourrait-il être autrement pour l'ouvrier ou l'ouvrière privé de son salaire journalier? On commence par épuiser les minces économies, puis on engage l'avenir. Le travail reprend et, quand on chôme à nouveau, on est à peine sorti des dettes.

L'habileté professionnelle s'émousse à ne rien faire et, quand le chômage se répète trop souvent, il finit par devenir permanent parce que la main d'œuvre de qualité inférieure trouve moins aisément preneur sur le marché.

Alors on s'habitue et la démoralisation commence.

Rappelez-vous Coupeau, l'ouvrier généreux et bon, le mari de la Gervaise. Après six mois de chômage, il prenait, dit l'auteur, plaisir de vivre, ainsi fort, à ne rien faire, les membres abandonnés, les muscles glissant à un sommeil très doux, c'était comme une lente conquête de la paresse...

C'était, comme vous le savez, le commencement de sa déchéance; sans cette interruption dans sa vie laborieuse, Coupeau n'eût pas pris le dégoût du travail, il n'aurait pas non plus adopté peu à peu les habitudes déplorables qui le menèrent à cette mort terrible que vous savez.

C'est là de la littérature, de la fiction, pensez vous?... Il suffit, je vous assure, de quelques mois d'enquêtes pour l'A. P. dans les quartiers populeux pour se convaincre que cette littérature là, c'est une relation fidèle de la vie des faubourgs.

Le titre de cette causerie eût dû être non pas la Lutte contre le chômage, mais bien plutôt, la Lutte contre ses effets. Quant à présent, contre le chômage, nous ne pouvons rien ou peu. Il faut attendre des pouvoirs meilleurs pour que la reprise du travail soit véritable et effective.

Contre les effets il y eut une série de mesures prises, les unes officielles, les autres émanant d'initiatives privées.

Les mesures officielles consistèrent d'abord à tenter un ajustement de la demande et de l'offre du travail. C'était une tâche ingrate parce qu'imprévue et l'on dut bientôt recourir à des moyens d'assistance plus rapides.

Imitant en cela le système d'assistance adopté autrefois par la Convention, *le salaire sans travail* fût déclaré, sous certaines conditions, en droit de bénéficier d'un secours temporaire :

Le secours de chômage.

Je ne m'arrêterai point à vous entretenir de la portée de cette mesure. Cela dépasserait les limites de ma causerie. Le but de cette série de conférences est de mettre en lumière l'action des femmes pendant la guerre et il m'échoit l'honneur d'examiner avec vous ce qu'elles ont fait dans la lutte contre le chômage.

On peut affirmer que leurs efforts dans cette direction furent des plus intelligents.

Il y eut bien tout au commencement, dans certains milieux, un retour aux vieilles conceptions ; se sentant soudainement humiliées de leur oisiveté habituelle, des femmes, fort bien intentionnées d'ailleurs, se jetèrent bécessement dans un travail auquel elles n'étaient point préparées.

(A suivre.)

Nous publierons prochainement le compte rendu des conférences de Mmes Paulin Redmond et C. L. Brunschwieg.